



Problème voisinage Tapage

Par **INGRIDE13**, le **30/10/2018 à 15:31**

Bonjour,
Ma question est la suivante :
Une voisine du dessous met la musique à fond à n'importe quelle heure que ce soit...a plusieurs reprise les gendarmes me disent qu'ils faut être plusieurs à porter plainte.
Sauf que moi je suis située juste au dessus de cette voisine et que d'autres voisins qui sont situés ailleurs n'entendent pas forcément.
Que puis-je faire ? Puis-je malgré tout porter plainte pour tapage diurne ?
Bien cdt,
Ingrid

Par **Tisuisse**, le **31/10/2018 à 06:04**

Bonjour,
Vous êtes allé à la brigade de gendarmerie ou au poste de police, voire au commissariat de police ?
Les bleus n'ont pas à refuser le dépôt d'une plainte, ils doivent l'enregistrer puis la transmettre au Parquet qui, lui, décidera de la suite à donner à cette plainte.
Petites questions préalables :
- êtes-vous locataire ou propriétaire de votre logement ?
- cette voisine est-elle locataire ou propriétaire de son logement ?
Selon vos réponses, nous étudierons les autres formalités qui pourront être faites sans passer par la case "justice".

Par **INGRIDE13**, le **31/10/2018 à 12:40**

Bonjour Tissuisse,
Ce problème concerne ma voisine de palier. Oui nous sommes tous locataires et elle a appelé à plusieurs reprise les gendarmes qui lui ont dit qu'ils fallaitent porter plainte à plusieurs ce qui m'étonne énormément. Je lui ai conseillé de faire un courrier à notre bailleur...et d'insister pour la plainte...car c'est une nuisance...mais je souhaitais en savoir

plus.
Merci d'avance pour vos réponses..
Cdt Ingrid

Par **Tisuisse**, le **31/10/2018** à **13:12**

Donc, effectivement, faire une LR/AR individuelle puis collective au propriétaire-bailleur afin que celui-ci intervienne envers cette locataire. Il est responsable du "bon choix" de ses locataires.